



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE de MONTGUYON – SEANCE DU 23 MAI 2023 - N° 2023/56**

L'an deux mille vingt-trois, le 23 mai 2023, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 2<sup>ème</sup> session ordinaire à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 17 mai 2023

Date d'affichage : 24 mai 2023

Nbre de Conseillers : 19 En exercice : 19 Présents : 12 Votants : 12 Pour : 12

**Etaient présents** :

Julien MOUCHEBOEUF, Ghislaine GUILLEMAIN, Ludovic GIRARD, Lionel NORMANDIN, Sophie BRODUT, Carine MOULY-MESAGLIO, Raymond NUVET, Simone ARAMET, Didier MOUCHEBOEUF, Claire RAMBEAU-LEGER, Christophe METREAU et Nathalie CHATEFAU

**Etaient excusés** : Annie CHARRASSIER, Marie BERNARD, Charlotte DENIS-CUVILLIER et Gaëtan BUREAU

**Etaient absents** : Olivier CHARRON, Marc LIONARD et Claude NEREAU

**Secrétaire de séance** : Claire RAMBEAU-LEGER

**OBJET** : Occupation du domaine public communal – Commerce ambulant de bouche « Pizza Gégé »

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'un commerçant ambulant de bouche, « Pizza Gégé », souhaite proposer la vente des pizzas sur la place de la Mairie tous les vendredis et samedis en soirée.

Il demande l'avis du Conseil municipal pour l'installation du camion et de fixer le tarif pour l'occupation du domaine public sachant que les horaires se situent en dehors des foires et marchés.

Il demande donc de fixer un tarif de location charges comprises (électricité + eau) au 1<sup>er</sup> avril 2023.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité de :**

- **D'ACCEPTER** que le camion « Pizza Gégé » représenté par Monsieur Jérôme RIVIERE demeurant Le Petit Vivier à Reignac (16360), occupe le domaine public place de la Mairie, tous les vendredis et samedis en soirée pour procéder à la vente de pizza,
- **DE FIXER** le tarif de location à 10€ charges comprises (électricité + eau) par jour de présence, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 (un titre trimestriel sera émis),
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les formalités et signatures relatives à cette location.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Ont signé au Registre les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire,

Julien MOUCHEBOEUF

